

PPRi bassin de risques de Wahagnies-Ostricourt

Réunion Post-Approbation

Le 02 avril 2009

Resources, territoires et territoires
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Direction départementale de l'Équipement
du Nord

www.nord.developpement-durable.gouv.fr

Objet de la réunion

- Retour sur la prise en compte des remarques de l'enquête publique
- Conséquence de l'approbation
 - . Pour les communes et collectivités
 - . Sur les demandes d'urbanisme
- Vos remarques sur son application depuis son approbation

Rappel historique

- Prescription des PPRi suite aux inondations connues en juin 1997 et juillet 2000
- Etudes du PPRi de 2002 à 2007 avec une importante concertation
- Consultations officielles de fin mai 2007 à fin juillet 2007
- Enquête publique du 02 octobre 2007 au 05 novembre 2007: avis favorable de la commission d'enquête
- Approbation le 21 janvier 2008

Prise en compte des remarques de l'enquête publique

- Remarques qui ne relèvent pas du présent PPRi
 - . Sous-dimensionnement de réseau
 - . Affaissements miniers
 - . Remarques en dehors du périmètre d'étude du PPRi

Prise en compte des remarques de l'enquête publique

- Remarques prises en compte
 - . Fossé à l'arrière des Tritons 
 - . Conseils sur l'utilisation des pompes
 - . Pompe et coupure d'électricité
 - . Obturation des regards des vides-sanitaires
 - . Demande de vérification d'un axe d'écoulement principal 

Conséquence de l'approbation

- Pour les communes et collectivités
 - Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
 - Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
 - Information Acquéreur-Locataire (IAL)
 - Information tous les 2 ans
 - Repères de crues
 - Dossier Départemental des Risques Majeurs

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Objectif :

Rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé et l'informer sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages

- Contenu
- Elaboration
- Consultation et affichage
- Exemple

Le Plan Communal de Sauvegarde

Objectif :

Définir l'organisation communale pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus

- Elaboration
- Contenu
- Mise en place d'une organisation communale
- Maintien du dispositif dans le temps
- Exemple

PCS : Contenu

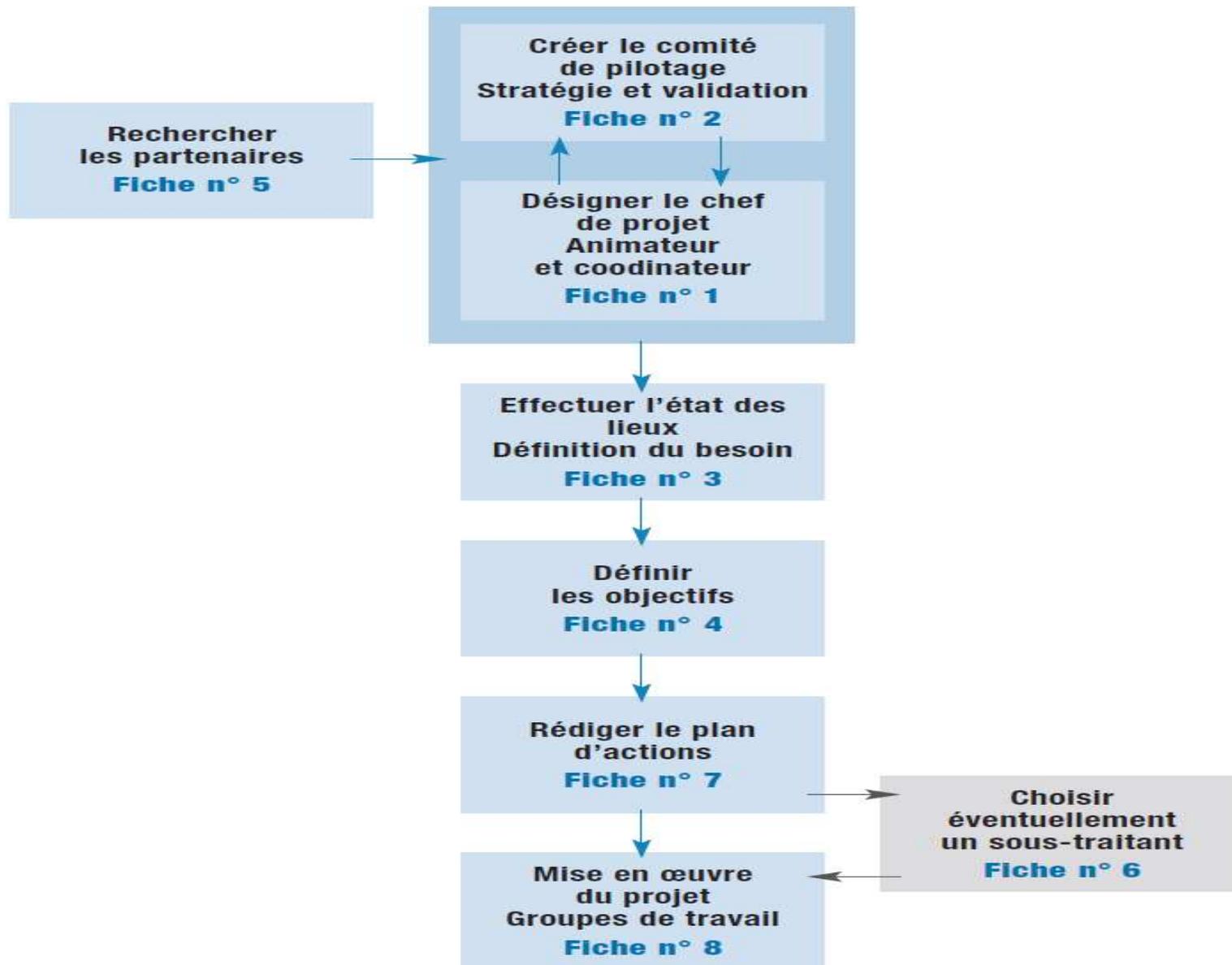
Eléments obligatoires :

- › Contenu du DICRIM
- › Diagnostic des risques et des vulnérabilités
- › Dispositif communal d'organisation (annuaire opérationnel et règlement d'emploi)
- › Modalités de mise en œuvre de la RCSC

Eléments facultatifs :

- › Organisation du poste de commandement communal
- › Actions à réaliser par les services communaux
- › Inventaire des moyens communaux ou privés pouvant être fournis
- › Mesures spécifiques de prévention
- › Modalités d'exercice
- › Recensement des dispositions existantes
- › Recensement des bénévoles
- › Dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne

LES ÉTAPES À SUIVRE POUR STRUCTURER LE PROJET



■ Si sous-traitance retenue

Information Acquéreur-Locataire

Objectif :

Informier l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) des risques et sinistres

Principe :

Lors des transactions immobilières, chaque vendeur ou bailleur d'un bien bâti ou non bâti devra annexer au contrat de vente ou de location

- un état des risques
- une information sur les sinistres

Information tous les 2 ans

Objectif :

Informer le citoyen des risques auxquels il est exposé

Principe :

- Quand ? Au minimum tous les deux ans
- Comment ? Par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié
- Sur quoi ?
 - ✓ les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune
 - ✓ les mesures de prévention et de sauvegarde possibles
 - ✓ les dispositions du PCS
 - ✓ Les garanties liées à la reconnaissance de l'état de CatNat

Repère de crues

Objectif :

Entretenir la mémoire et la conscience du risque et éviter la disparition des repères de crue

Principe : Le maire doit :

- réaliser l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal
- établir les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines

Les repères de crue doivent être visibles depuis la voie publique

Repère de crue



Dossier Départemental des Risques Majeurs

Objectif :

Informier le citoyen sur les risques naturels et technologiques majeurs du département

Contenu :

- › la liste de l'ensemble des communes concernées
- › la connaissance des risques naturels et technologiques dans le département
- › l'exposé risque par risque des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde prévues par les autorités publiques dans le département pour en limiter les effets
- › une cartographie des communes concernées risque par risque
- › les principales études, sites Internet, ou documents de référence qui peuvent être consultés pour une complète information

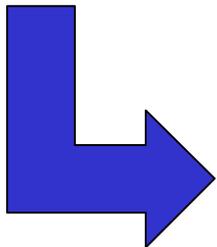
Où le consulter : <http://www.nord.pref.gouv.fr/>

Conséquence de l'approbation

- Sur les particuliers et les demandes d'urbanisme
 - Le PPRi est une servitude d'utilité publique: strict respect des prescriptions du règlement
 - Le PPRi s'applique à tous et à tous les aménagements
 - Le PPRi permet de bloquer la modulation de franchise des assurances

Conséquence de l'approbation

- Constat depuis l'approbation...
 - Le règlement est difficile à manier pour une personne non initiée (74 pages)
 - Il y a un réel besoin d'un outil pédagogique et facilement appropriable



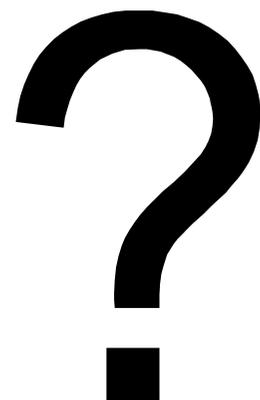
Réalisation d'un guide d'utilisation 

Où trouver le PPRi approuvé et son guide d'utilisation?

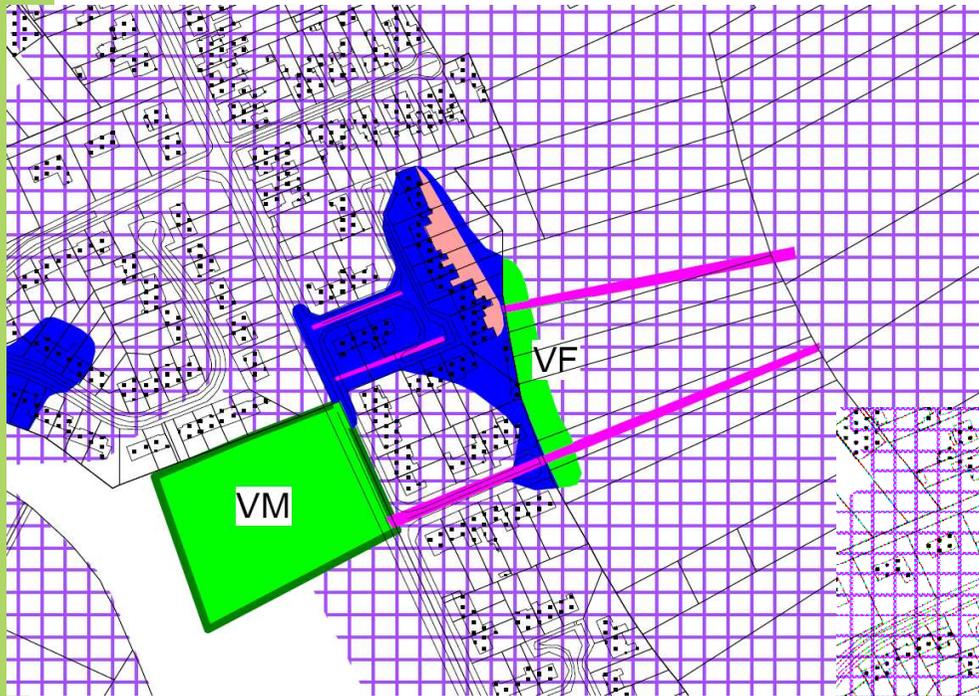
- Sur le site de la DDE du Nord à l'adresse suivante:

http://www.nord.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=124

Vos remarques sur son application



Fossé à l'arrière des Tritons



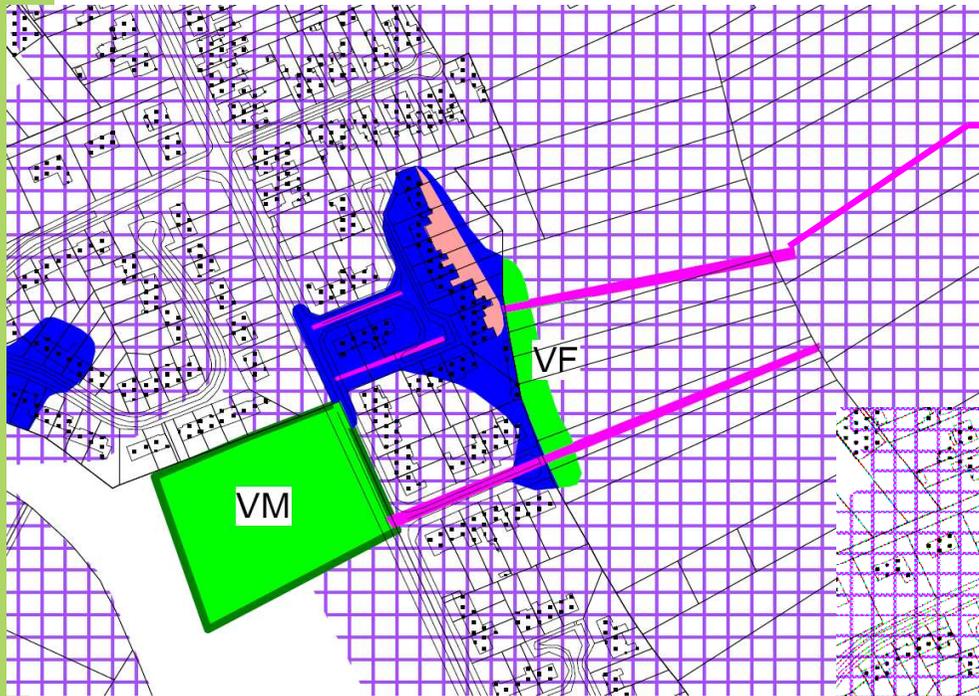
Avant enquête publique



Après enquête publique

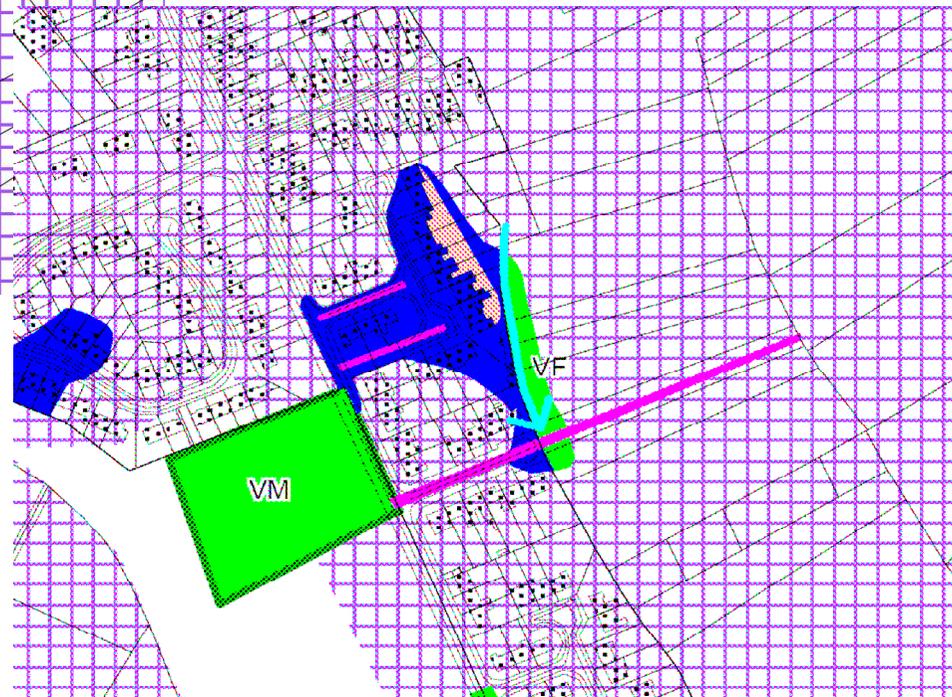
Ajout du fossé à l'arrière des Tritons

Axe d'écoulement principal



Suppression d'un
axe d'écoulement
principal

Avant enquête publique



Après enquête publique